

## MANIFESTATIONS SPORTIVES 2026 CONVENTION DE PARTENARIAT

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

#### **TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

**1 place Robert Galley– 10 000 TROYES** représenté par son Président, Monsieur François Baroin, ou son représentant dûment habilité en vertu de la délibération n°XX du Conseil Communautaire du 12 février 2026.

**N° de Siret : 200 069 250 00013**

Ci-après dénommée « l'Organisateur »,

**D'une part,**

**ET :**

**La Société SPIRALE M**, SIREN : 521 324 830, domiciliée au 3 rue de la Vallée – Saint Aventin – 10390 Verrières, représentée par son Gérant, Arnaud Monnin, dûment habilité à l'effet de signer la présente,  
Ci-après dénommée « la Société »,

**D'autre part,**

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

### **PREAMBULE**

Troyes Champagne Métropole, dans le cadre de sa mission de service public, organise plusieurs événements thématiques ainsi que les anniversaires, à destination du grand public, à la Patinoire des 3 Seine.

Dans ce cadre, Troyes Champagne Métropole, au travers la Direction des Sports et plus particulièrement la patinoire souhaite être présent dans l'édition 2026 du guide *Economus*. Ce guide est un support de communication dont le principe consiste, pour les professionnels référencés gratuitement, à s'engager à mettre en place deux offres tarifaires distinctes pour les porteurs du guide, ce dernier faisant office de « pass » à présenter.

### **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention définit les modalités de partenariat et de mise en œuvre des engagements respectifs des parties dans le cadre de l'édition 2026 du guide *Economus*.

### **ARTICLE 2 : DROITS ET OBLIGATIONS DU PARTENAIRE**

La Société s'engage à :

- Donner un espace à la Patinoire dans le guide papier et numérique dans lequel seront publiés : ses coordonnées, une photo d'illustration, un texte succinct de présentation de son activité et le détail des offres mises en place.
- Référencer la Patinoire de Troyes Champagne Métropole sur le site internet d'ECONOMUS qui reproduira le guide papier dans son intégralité,
- Commercialiser le guide papier et numérique.

- Fournir 7 guides papiers ou numériques au service de la patinoire.

### **ARTICLE 3 : DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR**

Troyes Champagne Métropole s'engage à :

- appliquer deux offres tarifaires aux porteurs du guide ECONOMUS qui sont :
  - Offre privilège : une entrée simple enfant offerte à la patinoire pour une entrée simple adulte achetée, (dans la limite de 3 adultes – 3 enfants)
  - Offre fidélité : une entrée enfant offerte à la patinoire pour deux entrées simple adulte achetée (dans la limite de 6 personnes dont 2 entrées enfant offertes maximum)
- appliquer les deux offres durant la période de validité du guide du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026.

### **ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie et acceptée de sa date de notification aux parties jusqu'au 31 décembre 2026.

Chaque partie pourra résilier la présente convention avant exécution, pour tout motif d'intérêt général, et ce par simple envoi à l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception en ce sens trois jours au moins avant l'échéance anticipée souhaitée.

### **ARTICLE 5 : INCESSIBILITE DES DROITS**

La présente convention étant conclue « intuitu personae », le Partenaire ne pourra céder les droits en résultant.

### **ARTICLE 6 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

En cas de litige pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, et après épuisement des voies de recours amiables, le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne sera compétent.

Le Service d'Accusé de Réception Electronique est un système qui permet à Troyes Champagne Métropole l'envoi de lettre recommandée par courrier électronique. Les documents seront envoyés via l'application Xcesar, les envois seront intitulés de la façon suivante : « De la part de Troyes Champagne Métropole ».

**En renseignant l'adresse e-mail ci-après j'accepte que les lettres de notification, la convention et les avenant(s) éventuel(s) soient notifiés par voie électronique via le profil de Troyes Champagne Métropole à :**

.....@.....

Fait à Troyes, le  
**Pour le Président et par délégation,**

**Pour le Partenaire,**

**Le Vice-Président chargé des Sports**

**Le Directeur**

**David Garnerin**